



2020.02068

P.P. CH-1951
Sion

Poste CH SA

Commission des institutions politiques du
Conseil national
Monsieur Andreas Glarner
Président
3003 Berne



Notre réf. FF/jdl
Votre réf. /

Date **13 MAI 2020**

Consultation 17.423 n lv. pa. Obligation de collaborer à la procédure d'asile. Possibilité de contrôler les téléphones mobiles

Monsieur le Président,

Donnant suite à votre invitation du 11 février 2020, le Conseil d'Etat du canton du Valais vous communique, par la présente, sa détermination.

Nous avons pris connaissance de l'avant-projet et du rapport explicatif consécutifs à l'initiative parlementaire déposée en mars 2017 par le conseiller national Gregor Rutz.

Le Conseil d'Etat salue cette modification de la loi fédérale sur l'asile qui permettra d'améliorer, de manière proportionnée, l'établissement de l'identité des requérants. Aucune remarque particulière sur ce projet ne ressort de l'analyse faite par les instances cantonales. La proportionnalité de ces mesures est garantie et la solution retenue est tout à fait adéquate.

Le gouvernement valaisan vous remercie de l'avoir consulté et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de sa parfaite considération.

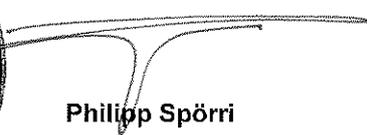
Au nom du Conseil d'Etat

Le président


Christophe Darbellay



Le chancelier


Philipp Spörri

Copie à spk.cip@parl.admin.ch